



FORUM PARLEMENTAIRE
sur les Armes Légères et de Petit Calibre

Déclaration de principe sur les armes blanches et objets contondants

Bureau du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (ALPC), réuni à New York le 18 mars 2013

La violence armée tue jusqu'à 740.000 personnes par an¹. Alors que la politique et la recherche se concentrent principalement sur l'impact des armes à feu dans le nombre d'homicides, les armes blanches et les objets contondants ont été amplement négligés dans les débats sur la violence armée. Bien que les armes légères et de petit calibre (ci-après les ALPC) causent une grande partie de la part de morts violentes, les armes blanches et les objets contondants sont de plus en plus responsables de blessures autres que mortelles, et, dans certaines parties du monde, également responsables de la majorité des conséquences mortelles de la violence armée.

En général, les armes blanches peuvent être définies comme des "couteaux" (par exemple les couteaux de cuisine, les couteaux de poche, les couteaux à cran d'arrêt) et tout autre objet qu'un couteau capable de couper ou de percer les chairs (par exemple une hachette, une lame de rasoir, un arc et une flèche, une épée, une arbalète). La catégorie des objets contondants comprend "tout outil ou objet utilisé pour causer des dommages corporels ou la mort en les utilisant pour frapper ou matraquer" (par exemple une batte de base-ball, une brique, une pierre et des bâtons).²

Bien qu'il se concentre clairement sur les ALPC, le Forum parlementaire reconnaît l'impact sévère des armes blanches et des objets contondants aussi bien dans le nombre de blessures que d'homicides et, par là, sur la santé des gens et l'évolution humaine. Les armes blanches et objets contondants ont un certain nombre de caractéristiques en commun avec les armes à feu, aussi bien en termes de facteurs de risque lors de leur utilisation que pour les conséquences de leur utilisation. En particulier, six caractéristiques principales illustrent le lien étroit de ces armes avec les ALPC.

Premièrement, les armes blanches sont d'accès extrêmement facile, aussi bien en termes de coût qu'en termes d'accès matériel. À la différence des armes à feu, elles sont habituelles dans chaque foyer et souvent utilisées sur les lieux de travail³, par exemple l'agriculture et la gastronomie. En outre, leur utilisation dans la vie quotidienne est institutionnalisée dans presque chaque culture, ce qui abaisse le seuil de leur utilisation. Les objets contondants sont encore plus faciles d'accès, car

¹ OCDE-DCD, 2009 : Réduction de la violence armée: permettre le développement

² Ces deux définitions proviennent de : Leesti, Tracey, 1997: Armes et crimes de violence : Juriste au Centre canadien de statistiques juridiques, Statistics Canada – Catalogue No. 85-002-XPE Vol. 17 No. 7.

³ Organisation mondiale de la santé (OMS), 2009, Prévention de la violence : Les preuves : armes à feu, couteaux et pesticides. Réduire l'accès aux outils de mort.

on les trouve tout simplement dans les rues (comme les bâtons et les pierres) et il est facile de les transformer.

Deuxièmement, les armes blanches et objets contondants ne sont pas suffisamment contrôlés et, comparés aux armes à feu, ils sont extrêmement difficiles à contrôler. Cela s'applique particulièrement aux objets contondants, car ils sont les plus fréquents et ne sont même pas définis comme armes. En outre de ce que nous avons évoqué précédemment, certaines armes blanches comme les outils culinaires ou agricoles sont utilisés dans la vie quotidienne sur les lieux de travail, ce qui rend toute mesure législative à leur égard pratiquement impossible. Bien que certains efforts de contrôle des armes blanches et des objets pointus (par exemple les bouteilles cassées, etc.) aient été effectués dans les pays européens en élevant l'âge minimum exigé lors de l'achat de couteaux, en élevant au maximum la peine de prison pour leur détention (Royaume-Uni), ou par la réglementation et l'instauration de permis pour les gens qui utilisent des armes blanches hors de leur domicile (Écosse), les effets sur le long terme de ces mécanismes de contrôle législatif sont assez limités.⁴

Néanmoins, d'autres actions législatives seraient justifiées dans le but de garantir des mécanismes de contrôle efficaces visant à prévenir et à réduire la violence armée commise avec ces armes. Une place spéciale est accordée aux couteaux, car ces outils sont communément définis comme des armes et sont donc plus faciles à soumettre à une législation que les objets contondants.

Troisièmement, bien que moins mortelles que les ALPC, les armes blanches et objets contondants peuvent causer des blessures et des mutilations graves. En outre, comme nous l'exposerons ci-après, leur utilisation intentionnelle pour infliger des blessures à une autre personne est susceptible de causer la mort, ce qui, dans certaines parties du monde, fait des armes blanches et objets contondants une arme choisie.

Quatrièmement, tout comme les ALPC, l'usage des armes blanches porte un aspect de genre. Dans ce contexte, la recherche effectuée en Afrique du Sud suggère que les couteaux sont fréquemment choisis lors des viols de jeunes filles et de femmes.⁵ Toutefois, bien que la plupart des armes à feu soient en la possession des hommes, ces armes sont aussi plus souvent braquées contre des victimes de sexe masculin.⁶ D'un autre côté, les meurtres de femmes impliquent moins souvent des armes à feu, ce qui illustre l'importance d'aborder la question des armes blanches et objets contondants car ils ont tendance à blesser et même à tuer.

Cinquièmement, le taux considérable de violences infligées à l'aide de couteaux, de bâtons, de pierres et d'autres objets similaires constitue un obstacle difficile au développement humain et, de cette manière, il nuit à l'atteinte des objectifs de développement du Millénaire. Les conséquences

⁴ World Health Organization (WHO), 2009: op. cit., p. 9.

Centre d'études sur la violence et de la réconciliation, The Centre for the Study of Violence and Reconciliation (CSVR), 2010: Gérer la violence armée, résultats clés et recommandations sur l'étude de la nature violente de la criminalité en Afrique du Sud - Tackling Armed Violence. Key Findings and Recommendation on the Study on the Violent Nature of Crime in South Africa, p. 29.

⁵ L'étude sur les armes légères estime que les armes à feu ont été utilisées en moyenne dans un tiers des meurtres de femmes dans le monde entier, les deux tiers restants étant effectués sans armes ou à l'aide d'autres armes.

⁶ Cependant, il faut noter que le taux de meurtres de femmes par armes à feu diffère fortement entre les régions (voir l'étude sur les Armes légères; 2012: meurtres de femmes: un problème mondial, SAS, notes de recherche sur la violence armée.

des violences liées aux armes blanches et objets contondants sont, notamment, des hospitalisations de longue durée et des soins étendus, ce qui cause des coûts supplémentaires considérables. Cela concerne particulièrement les sociétés en situation de transition ou d'après-conflit qui ont déjà à lutter contre la pauvreté, le chômage et les niveaux de développement généralement faibles. Les coûts de santé élevés suppriment ainsi des ressources à d'autres services publics qu'il serait pertinent de provisionner pour prévenir en premier lieu la violence armée.

Sixièmement, les facteurs de risque qui poussent les gens à utiliser les armes blanches et objets contondants sont très semblables à ceux qui poussent les gens à utiliser des armes à feu. Il est donc nécessaire d'aborder les mesures de prévention de ces armes de la même manière que les armes à feu.

Cependant, malgré leurs similarités avec les armes à feu, très peu de recherches ont été faites jusqu'ici sur la violence due aux armes blanches et objets contondants. Cela constitue un obstacle difficile pour évaluer les facteurs de risques ainsi que les causes de la violence armée, et cela empêche une approche adéquate de cette question. En particulier, cela détourne toute législation efficace sur ce sujet, car on n'en sait que très peu sur la manière dont des mesures législatives pourraient prévenir et réduire la violence armée liée aux armes blanches et objets contondants. Les quelques études effectuées à ce jour constatent des variations importantes dans la fréquence d'utilisation des armes blanches et objets contondants et de ses conséquences entre les régions et les pays, ainsi qu'au sein des régions et pays.

Alors que la violence due aux ALPC est indubitablement responsable de la plupart des homicides en Amérique Latine et aux Antilles, les armes blanches et objets contondants ont dépassé les armes à feu dans un bon nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Europe. Dans ce contexte, il est établi que dans la capitale de la Malaisie, Kuala Lumpur, la majorité des morts violentes intentionnelles sont infligées à 41 % par différents objets tranchants (couteaux, verre, etc.). En Écosse (47 %), au Nigeria (40 %), et en Australie (34 %), les couteaux sont responsables de la plupart des homicides intentionnels.⁷

En outre, certaines sociétés en situation d'après conflit font face de plus en plus au déficit des violences par les armes blanches et objets contondants, qui semble vouloir remplacer les violences commises à l'aide d'armes à feu. Bien que cette évolution puisse être considérée comme une évolution positive, étant donné le danger mortel des ALPC, il ne faut pas oublier que les armes blanches peuvent, elles aussi, causer une immense quantité de dommages, comme indiqué ci-dessus. Bien que les armes à feu soient principalement responsables de 31 % des issues mortelles (en comparaison avec les objets contondants pour 20 %, et les armes blanches pour 19 %), la recherche suggère que, par exemple, au Libéria, la majorité des violences n'entraînant pas la mort est commise à l'aide d'armes blanches (42,3 %), puis viennent les objets contondants (34,4 %) et les armes à feu (16,2 %).⁸ Cela démontre clairement que le fait de se concentrer uniquement sur les ALPC ne suffit pas pour évaluer, expliquer, réduire et prévenir la violence armée de notre temps.

En outre, les constatations faites en Afrique du Sud suggèrent une variation locale au sein des pays. En dehors des zones urbaines, la violence armée semble plus être le fait des couteaux que des

⁷ Organisation mondiale de la santé (OMS), op. cit., p. 9.

⁸ Action sur la violence armée, Action on Armed Violence (AOAV), 2012: Observatoire de la violence armée du Libéria, Liberia Armed Violence Observatory (LAVO), pp.9, 11.

armes à feu, puisque les homicides intentionnels dans les grandes villes sont habituellement commis avec des armes à feu.⁹ En outre, il semble que les armes blanches soient choisies dans les « violences de proximité » (par exemple les violences entre membres d'une même famille, entre amis et entre partenaires) alors que les armes à feu sont utilisées communément dans les violences mortelles destinées à des inconnus.¹⁰

Pour finir, rappelons que les conflits armés les plus dévastateurs se sont caractérisés par l'utilisation prédominante des armes blanches. Le génocide du Rwanda, par exemple, qui a atteint son sommet en 1994, a été commis dans une large mesure à l'aide de machettes, et il n'a pas seulement fait près de 800.000 morts¹¹, mais aussi des dommages corporels et psychologiques gigantesques. Ce cas particulier illustre encore la dimension psychologique des armes blanches et objets contondants, car ils peuvent être utilisés comme instruments de torture et de brutalités n'entraînant pas la mort.

Objectifs

Le Bureau du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (ALPC), réuni à New York le 18 mars 2013 :

Reconnaît le lourd impact des armes blanches et objets contondants sur le développement humain et la santé publique, ainsi que ses similitudes avec la violence liée aux ALPC ;

Exhorte ses membres, en conséquence, à sensibiliser leurs parlements respectifs sur l'urgence de cette question, à superviser les travaux de leurs gouvernements et à encourager une meilleure surveillance de la question des violences liées aux armes blanches et objets contondants dans leurs propres pays ;

Demande à ses membres en outre de sensibiliser le public sur cette question et de promouvoir une discussion plus vigoureuse dans le monde politique, dans le but de prévenir les violences liées aux armes blanches et objets contondants.

Encourage ses membres à examiner, dans le cadre de leur fonction parlementaire, les possibilités d'actions législatives sur cette question, en particulier concernant les difficultés de contrôle des armes blanches et objets contondants, et, en cas de besoin, de pousser à l'instauration d'une législation plus étendue et plus cohérente.

⁹ Centre pour l'étude de la violence et de la réconciliation, The Centre for the Study of Violence and Reconciliation (CSVR), 2010: op. cit., p. 8.

¹⁰ Centre pour l'étude de la violence et de la réconciliation, The Centre for the Study of Violence and Reconciliation (CSVR), 2010, op. cit., p. 29.

¹¹ Logiciel d'Uppsala sur les conflits, Uppsala Conflict Data Program (UCDP), (Date de consultation: 28 février 2013) UCDP Conflict Encyclopedia: www.ucdp.uu.se/database, Université d'Uppsala [Suède]; estimation des taux les plus faibles et les plus élevés de mort violente

Appelle des recherches qualitatives et quantitatives plus profondes sur les violences liées aux armes blanches et objets contondants, dans le but de fournir des données fiables nécessaires pour évaluer les facteurs de risques, et prévenir de cette manière les violences qui en découlent.

Suggère à ses membres de s'assurer que des ressources suffisantes sont accordées pour l'évaluation de l'impact des violences liées aux armes blanches et objets contondants, si nécessaire, afin de réduire et prévenir efficacement ces violences.

Encourage ses membres à mettre en œuvre des programmes de réadaptation des victimes et à pourvoir, en étroite collaboration avec leurs gouvernements, aux ressources pour ce type de programmes.

Soutient les efforts de travail en étroite collaboration avec les membres des instituts de recherche ainsi que des ONG actifs dans ce domaine, visant à établir un réseau d'informations et d'échange de bonnes pratiques sur la manière de traiter le sujet.

Donne mandat au secrétariat du Forum pour entreprendre toutes activités nécessaires pour soutenir la progression sur cette question, pour ajouter ces préoccupations aux activités du Forum et fournir à ses membres des informations suffisantes.